

MÉTALLOS

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION CNT MÉTALLURGIE • MAI 2017

Édito

*Les actionnaires de l'automobile vont bien !
Les actionnaires de la sidéro-métallurgie vont bien !
Tout est parfait dans le meilleur des mondes ?*

Et pour cause que tout ce petit monde va bien. Car si l'augmentation des cadences ne suffit pas, car si le dégraissage des services ne suffit pas, car si l'augmentation des contrats d'intérim ne suffit pas, car si les accords régressifs avec les syndicats croupions ne suffisent pas, ces messieurs dames peuvent toujours s'adresser au meilleur guichet de la place : celui de l'État.

Bénéfices en berne, crise de 2007-2008, il ne faut pas que les actionnaires s'inquiètent...surtout pas.

L'État est prêt à tout pour sauver des emplois, pour lutter contre le chômage : des prêts aux conditions les meilleures du marché et cerise sur le gâteau le CICE : le Crédit Impôts Compétitivité Entreprise. **Des milliards pour tous, enfin pour celles et ceux qui souffrent le plus de la crise : les actionnaires !!** En effet, comme l'a dit le grand pontife socialiste François Hollande. Le CICE a permis de restaurer les marges des entreprises. Cela va leur permettre d'embaucher selon lui. Balivernes à l'adresse des gogos communicants des médias. Les entreprises embauchent que si elles ont des commandes qui le permettent. Pas parce qu'elles ont fait des gros bénéfices. Nous sommes bien placés pour savoir que si les entreprises pouvaient se passer de salariés elles n'hésiteraient pas un



instant. L'intérim, les temps partiels, les auto-entrepreneurs, les Uber sont là pour en attester.

L'État libéral serre les vis du social et libère les contraintes du capital !

Et cette libéralisation est accompagnée dans les entreprises de la métallurgie mais pas seulement, d'un management agressif et pervers engendrant la souffrance au travail et quelquefois la mort.

Sans prise de conscience rapide des travailleurs en général sur la pente rapide dans laquelle nous entraîne le libéralisme, les dernières réglementations subsistant après le passage en force de la loi travail seront de nouvelles laminées. Soit nous regardons le désastre s'installer en se disant que pour l'instant tout va bien et on laisse le soin aux prochaines générations de se débrouiller.

À la CNT, avec nos modestes moyens, nous pensons que c'est dès à présent qu'il faut s'organiser collectivement pour être plus fort...y compris individuellement. Le collectif à la CNT c'est le syndicat. Non pas le syndicat que vous connaissez déjà, non, celui que nous allons construire ensemble. Autogéré c'est-à-dire sans chef, sans permanent et sans salarié. Des décisions prises à l'initiative des adhérents dans leur assemblée. **Revendicatif sans concessions : pas de carrière possible dans la CNT.**

Enfin, parce que le syndicalisme, dès ses origines s'est vécu comme moteur des véritables changements pour les travailleurs, nous ne faisons confiance qu'à nous-mêmes. Pas de sauveur suprême, ni tribun, pour nous diriger ni pour qui voter.

Section CNT Thalès

Depuis plusieurs mois, Anthony, délégué du personnel CNT à THALES MICROELECTRONICS Etrelles (TMI), est poursuivi pour la captation à son insu de la voix et l'image de son directeur, pour la captation à leur insu de la voix de deux gendarmes lors d'une garde à vue et pour la diffusion par courrier aux salarié-e-s du montant des salaires en vigueur dans l'entreprise. Si Anthony admet les deux premiers délits, il nie être l'auteur des courriers anonymes reçus par une centaine de salarié-e-s en octobre et novembre 2014.

Parallèlement à la procédure devant le tribunal correctionnel, la direction de TMI a demandé à la Direccte d'autoriser son licenciement.

L'audience correctionnel du 13 décembre était une audience à

Suite page 2 >>

FÉDÉRATION
MÉTALLURGIE



Au sommaire :

CNT - Thalès.....	2
Nexans.....	3
CNT - APE.....	4
PSA.....	4

THALÈS : le combat de la section CNT se poursuit

» suite de la page 1

charge où Anthony n'a eu que peu d'occasion de s'expliquer. Les membres de la CFTC de TMI étaient venus en nombre mais de nombreux soutiens d'Anthony étaient aussi présent-e-s. À cette occasion, il a pu connaître les noms de ceux qui décidaient de se porter partie civile.

Sans surprise, il y a tout d'abord le patron et les deux gendarmes. Ensuite, sur les soixante-trois salarié-e-s qui avaient répondu-e-s aux appels à porter plainte de la direction, seuls huit d'entre eux se sont portés partie civile : sept managers et le représentant du syndicat CFTC - Métallurgie du site. Le jour de l'audience, six autres cadres, membres du comité de direction (service RH, direction industriel, direction financière,...), se sont aussi déclarés partie civile. Il est probable qu'ils-elles ont cédé à une demande pressante du patron de TMI visant à étoffer les rangs des plaignant-e-s.

Trouver le représentant de la CFTC parmi les parties-civiles n'est pas une surprise pour plusieurs raisons. À TMI, la CFTC est le syndicat des cadres : aux dernières élections des membres du comité d'entreprise, plus de 75 % des cadres de l'entreprise a

voté pour le candidat de cette organisation. Ensuite, la direction apprécie ce syndicat qui a plusieurs fois bénéficié du vote du directeur lors des élections des membres du bureau du comité d'entreprise.

Plus étonnant, lors de la préparation de l'audience, Anthony s'est aperçu qu'une élue de la CFTC avait réussi à porter plainte pour diffusion illégale de son salaire alors qu'il n'a jamais été diffusé. Cela démontre que ni la direction qui les avaient collectés, ni les gendarmes, ni la justice n'ont vérifié la légitimité de toutes les plaintes.

Le verdict a été rendu le 12 janvier 2017 lors d'une audience de délibéré : **Anthony est condamné à trois mois de prison avec sursis**, à l'indemnisation des parties civiles, au remboursement partiel des frais d'avocat des cadres et au paiement des frais de justice. Il a fait appel du jugement. Aucune date d'audience n'a été planifiée pour l'instant.

Du côté de la Direccte, l'inspection du travail a menée son enquête, entendant séparément Anthony assisté d'un camarade cénétiste, les représentants CGT et CFTC de TMI et la direction.

Après plusieurs échanges de courrier entre Anthony, la Direccte et la

direction de l'entreprise, **l'inspectrice du travail a refusé d'autoriser le licenciement le 28 janvier 2017.**

La direction de TMI a deux mois après cette notification pour faire appel de l'avis de l'inspection du travail.

La campagne de soutien financier a permis de collecter 434€ auprès des salariés de la société et 1450€ auprès des syndicats CNT et Solidaires, d'un groupe Rennais de la Fédération Anarchiste et d'individus. La totalité des frais d'avocat liés à cette première instance ont pu être pris en charge grâce à cette solidarité.

Anthony, le syndicat interprofessionnel CNT d'Île-et-Vilaine et l'Union locale des syndicats CNT de Rennes remercient chaleureusement les travailleurs qui étaient présents physiquement aux audiences, qui ont apporté leurs soutiens financiers ou qui se sont simplement sentis concernés par cette affaire.

L'appel engagé par Anthony entraîne de nouveaux frais d'avocat. Ce sera la même chose en cas de contestation de l'avis de l'inspection du travail par Thales.

Face à la répression syndicale qui s'abat actuellement sur le mouvement social, la mobilisation, notamment financière, doit se poursuivre.

Historique de la section Thales

Le premier tract CNT a été distribué en décembre 1999 pendant la négociation des 35h mais il a fallu attendre 2002 pour que la première section CNT soit créée sur l'établissement Thales Microelectronics d'Argentré du Plessis (35). La désignation du délégué syndical CNT fut contestée par la direction mais le tribunal d'instance de Vitré (35) en confirma la légalité. Malheureusement, la section CNT ne survécut pas à la fermeture de l'établissement d'Argentré du Plessis et au transfert d'une partie du personnel sur l'établissement de Chateaubourg.

SOLIDARITÉ
AVEC NOTRE CAMARADE ANTHONY
(CNT THALES)

ANTHONY CONDAMNÉ À 3 MOIS DE SURSIS
ET DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS
POUR SON ACTIVITÉ SYNDICALE !

NON À LA CRIMINALISATION
DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE !

Pendant plusieurs années, pour ne pas perdre le contact, la CNT distribua ses tracts aux entrées de l'entreprise. En janvier 2010, le site de Chateaubourg est fermé et la totalité de la production déménagée à Etrelles (35).

C'est suite à ce déménagement que les conditions de création d'une nouvelle section CNT se trouvèrent réunies. Elle fut effective en 2011 par la désignation d'un RSS CNT qui fut une nouvelle fois contesté par la direction de Thales devant le tribunal d'instance de Rennes. Une nouvelle fois, la légalité de la désignation fut confirmée par la justice.

Aux élections professionnelles qui suivirent, la CNT s'associa avec la CGT qui venait de créer une section. Malgré une campagne de dénigrement soutenue de la part de la direction et des syndicats CFTC et CFE-CGC, la liste commune CGT-CNT obtint 3 élus au comité d'entreprise, 4 délégués du personnel et suffisamment de représentativité pour désigner un délégué syndical CNT et un délégué syndical CGT.

Et nous avons bien fait car rien ne nous a été épargné : un procès engagé par la direction et la CFTC contre la désignation d'un représentant syndical au comité d'entreprise (procès perdu), des insultes, des menaces physiques, des rumeurs genre « à cause de la CNT, la boîte va fermer », etc.

Nous y avons répondu en dénonçant des cas de détournement du budget CE, la collaboration de classe de la CFTC et en contestant le protocole électoral rédigé sur mesure pour favoriser les candidats CFTC et CFE-CGC.

Après l'arbitrage de l'inspection du travail, les élections CE/DP de janvier 2014 permirent à la liste CGT-CNT de confirmer notre implantation auprès des ouvriers et ouvrières mais sans pouvoir obtenir une majorité au CE ou dans la représentativité syndicale.

La participation de la CNT aux réunions de négociation a permis quelques gains mais aucun des mouvements que nous avons lancés n'a suffisamment mobilisé.

C'est quelques mois après cette élection que des salariés ont reçu chez eux des courriers contenant les salaires en vigueur dans l'entreprise. L'enquête de gendarmerie

Nexans Lyon :

Financiarisation, management les deux mamelles du libéralisme

Les fermetures d'usine : ceux qui ont disparu et ceux qui disparaissent.

Ça vous ferait quoi de commencer votre journée en traversant les ruines de l'usine avec laquelle vous avez cohabité, travaillé, existé pendant des années ?

Ça vous ferait quoi d'être cerné-e par les chantiers d'habitation, d'avoir une mairie qui a déjà tracé des rues là où vous avez vos outils de travail ?

Ça vous ferait quoi d'avoir à traverser ce fantôme d'usine à chaque fois que vous allez voir vos collègues dans l'autre bâtiment, marchant dix minutes dans un presque no-man's land ?

Ça vous démobilise sûrement, de voir ces graffitis rageurs contre la boîte qui vous exploite. Ils étaient 600 et ils ont rien pu faire, qu'est-ce que vous voulez que l'on fasse à 60 !

La direction vous dit que c'est plié, qu'il faut déménager, que la mairie a décidé de... toujours les mêmes arguments depuis trois ans. Et l'autre morceau de la direction vous dit, ne vous inquiétez pas, on est en train de chercher un potentiel terrain (noté bien le nombre de pincettes prises), recherche qui aurait dû commencer il y a trois ans, quand le groupe a décidé de la démolition de l'usine.

Parce qu'ici la direction a deux têtes : une tête pour le site et une tête pour le centre de recherche. La tête du site a changé de fonction, avant il était chef de

fut orientée vers les élus CGT-CNT et notre mise en cause éprouva nos bonnes relations. Pour les élections de février 2016, la CGT préféra faire liste à part pour tenter de recruter chez les techniciens, les agents de maîtrise et les cadres. La CNT y perdit sa représentativité, donc son délégué syndical mais obtint un DP et désigna un nouveau RSS.

l'usine et des personnes qui travaillaient dans cette usine. Donc maintenant, il est devenu chef d'un terrain (qu'il doit vendre). Mais attention, il n'est pas le chef des gens qui ont leurs outils de travail sur ce fameux terrain.

De quoi jouer à gentil flic/méchant flic et souffler le froid et le chaud aux travailleu-se-r-s.

Pour compléter le tableau, il faudrait parler de ces informations qui planent sur la santé du groupe et le fait que le plan social lié à l'usine s'est fini en janvier 2017. Et qui dit fin de plan social, dit possibilité pour les pontes de « l'optimisation des ressources » de relancer le rouleau compresseur des licenciements !

Cerise sur le gâteau, nous avons deux nouveaux venus : un « **responsable au dialogue social** », oui oui c'est un métier et une nouvelle responsable des ressources (in)humaines qui faisait dans la gestion des finances. On va me taxer de pessimisme mais quand tout cas, après des années sans vrai RH, on vous en trouve une qui vient du siège, je ne prends pas ça pour un bon signe.

On se rassure comme on peut, en se disant qu'une fermeture de centre de recherche, ça fera mal au CAC40 et qu'une entreprise qui ferme un de ses centres de « R&D », ça ne donne pas un bon signe au « marché ».

Et puis si jamais on n'en peut plus, **il y a toujours ce graffiti rageur à l'usine qui dit « Seule la lutte paye, réagissez » et qui ranimera peut-être la flamme révolutionnaire chez certain-es !**

L. D. Interco 69

La répression syndicale à l'APF par un management patronal associatif à la course aux profits !

A l'APF comme ailleurs le management patronal est à l'œuvre dans sa recherche de profits au détriment du bien-être de personnes en situation de handicap. Un management patronal associatif qui fait de l'handicap des travailleuses et travailleurs une valeur marchande qu'elle vend au plus offrant des capitalistes. Un management qui nous individualise en tant que travailleuses et travailleurs handicapé.e.s nous éloignant de plus en plus du travail en équipe. L'APF cherche à « rentabiliser » ses structures et notamment ses entreprises adaptées, appelées APF Industrie, pour cela son nouveau « crédo » c'est la mise à disposition sur les sites de ses clients, de nos capacités à très bas coût, au détriment de nos intérêts physiques, psychiques et matériels. **De l'intérim déguisée en sous-traitance industrielle qui continue de nous exploiter !**

Rien dans nos poches mais tout dans celles de ce patronat associatif de plus en plus gourmand contrairement à ce qu'il dit.

Ce patronat associatif n'aime surtout pas être bousculé et n'apprécie guère qu'on dénonce son management où « c'est ferme là et bosse ». Il ne faut surtout pas leurs parler de nos propres envies de nous organiser par nous-mêmes, ce patronat qui va jusqu'à oublier son fameux dialogue social dont il se vante sans cesse. Ce dialogue social nous n'en voulons pas ! En tant que section syndicale CNT à l'APF, nous nous battons pour l'égalité et la justice sociale, pour l'émancipation des travailleuses et travailleurs, et cela ne peut être possible qu'en refusant de faire des compromis avec ce patronat associatif et son fameux dialogue social. Nous essayons d'impulser des luttes dans un contexte où plus d'un-e salarié est en souffrance au travail, des luttes que nous désirons collectives pour faire valoir nos droits, pour que notre handicap et notre parole soient prises en considération, pour des avancées sociales. Dernièrement

notre section syndicale, notre fédération de la métallurgie CNT a apporté et continue d'apporter toute sa solidarité à une camarade syndicaliste de la CGT APF sur Paris qui subit depuis trop longtemps des discriminations répétées, avec isolement du reste de ses collègues, un harcèlement moral qui l'a acculé au burn-out avec tentative de suicide sur son lieu de travail.

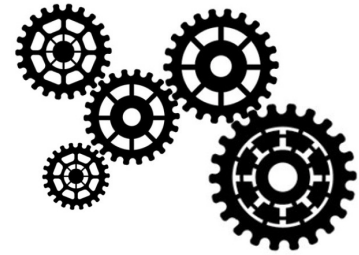
En tant que syndicalistes CNT nous condamnons fermement les agissements de APF Industrie qui accule des syndicalistes, des travailleuses et travailleurs en situation de handicap à des souffrances au travail qui sont inacceptables. Nous apportons toute notre solidarité syndicale à cette camarade ainsi qu'à chaque syndicaliste, à chaque salarié-e qui luttent à l'APF, dans d'autres entreprises face à un management patronal toujours plus hiérarchique, toujours plus à la course aux profits, ceux du capitalisme au détriment des intérêts de la classe ouvrière.

Notre section syndicale CNT réaffirme la nécessité de s'organiser entre travailleur-se-s sur la base d'assemblées générales, que ce soit à l'APF ou partout ailleurs, pour décider collectivement des luttes à mener et pour les gagner !

C'est notre solidarité de classe basée sur l'égalité et la justice sociale qui ne laisse personne seul-e face à son employeur qui fera la différence.

Un coup porté à l'un-e d'entre nous, travailleuses et travailleurs exploité-e-s, est un coup porté contre nous tou.te.s

>> section syndicale CNT APF Industrie Echirolles stics38@cnt-f.org



Des nouvelles de PSA

Alors que PSA Peugeot-Citroën a généré 2,1 Mds € de bénéfices en 2016, contre 1,2 Mds € l'année précédente, PSA Peugeot-Citroën a signé un accord avec quatre « syndicats » prévoyant pour 2016 une augmentation générale de salaire uniquement de 0,6% pour les ouvriers.

Jeudi 30 mars environ 200 salariés de la société GM'S INDUSTRY sont montés de la Creuse en car pour venir bloquer le site de Poissy, afin d'alerter l'opinion publique sur le risque de fermeture de leur usine suite à la décision de PSA de ne plus faire appel à eux. Leur mouvement s'est tenu de façon fraternelle mais soutenu tout au long de la journée jusqu'à 22 heures.

Leur action a eu pour effet suite à ce blocage, de provoquer une réunion au ministère du travail où ont été convoqués les dirigeants de PSA. Ces derniers ont donc décidé d'augmenter leur carnet de commande de 8 à 10 millions.

Que penser de cette mascarade lorsque l'on sait que ceci n'est pas suffisant pour sortir GM'S de l'ornière dans laquelle se trouve cette société avec la menace de liquidation qui pèse sur eux depuis plus de cinq ans. Une chose est sûre, le bénéfice ne se fait qu'à la sueur des travailleurs. Cette action est à soutenir : **la violence du capitalisme ne comprend qu'un dialogue la force.**

>> S.B. Sim-Rp

